



Vente appartement PINEL

Par vince41

Bonjour,

Nous avons fait l'acquisition avec vous d'un appartement en loi Pinel en 2015.

A ce jour, nous souhaitons revendre notre appartement mais nous avons des informations qui diffèrent concernant la date à laquelle nous pourrions réaliser cette opération sans perdre le bénéfice des réductions d'impôts obtenues.

En effet, on nous a indiqué dans un 1er temps que l'engagement de location courait à partir de la date d'achèvement de l'appartement (soit 2015) puis on nous a indiqué que c'était la date de 1ère location qui faisait foi (mars 2016). Donc on nous annonçait dans un 1er temps que nous pourrions vendre notre appartement en 2024 puis finalement en 2025, ce qui a un fort impact sur notre situation personnelle actuelle.

Nous sommes un peu perdus et peut-être avez-vous la réponse à cette question.

Merci de vos réponses